

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 20 MARS À 17 H, EN SALLE DE RÉUNION DE LA MAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANÇOIS DE CANSON, PRÉSIDENT

Date d'envoi de la convocation : le mardi 5 mars 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur François de CANSON, Président - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o adjoint - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale - Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Simone CHALMETON - Madame Régine GHIO - Madame Arlette GRARE - Monsieur Michel GUIMBERT - Madame Danielle PENICAUT.

POUVOIRS :

Madame Ida CIMOLINO donne pouvoir à Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale - Madame Paulette WAGNER donne pouvoir à Madame Danielle PENICAUT.

ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nathalie RUIZ, conseillère municipale.

Afférents au Conseil d'Administration :	En exercice :	Qui ont pris part :
17	17	14+2P

Madame Galatée ROCHER, Directrice du C.C.A.S., est désignée à l'unanimité à 16 voix pour (14+2P), comme Secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°10/2024

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – EXERCICE 2024

Il est exposé le rapport suivant :

Considérant que le débat d'orientation budgétaire 2024, tel que prévu par la Loi n° 92-123 du 6 février 1992 modifiée, s'est déroulé lors de la séance du 20 février 2024,

Après s'être fait présenter en détail le projet de budget primitif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale, dans lequel figure la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2023,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VOTE: ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, 16 voix pour (14+2P)

Monsieur François de CANSON, Président - Madame Nicole SCHATZKINE, 1^o adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, 7^o adjointe - Madame Pascale ISNARD, 9^o adjointe - Madame Valérie AUBRY, conseillère municipale 2024 (+1P) - Monsieur Daniel GRARE, conseiller municipal - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8^o adjoint - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale - Monsieur Pierre AUBERTIN - Madame Simone CHALMETON - Madame Régine GHIO - Madame Arlette GRARE - Monsieur Michel GUIMBERT - Madame Danielle PENICAUT (+1P).

ADOpte le présent budget primitif 2024, et précise que le vote par nature s'est effectué,

- Pour la section de fonctionnement, au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **2 562 880,00 euros**
- Pour la section d'investissement, au niveau de chaque chapitre, pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **215 763,00 euros.**

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

Le Président

François de CANSON



DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

83

2

36

71

Département : VAR

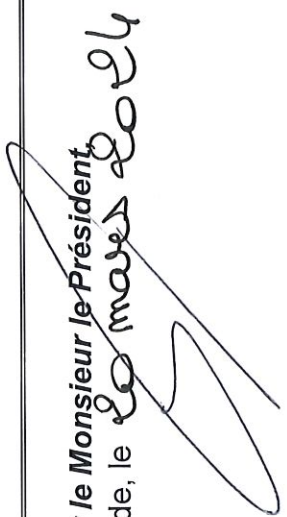
Perception : TRESORERIE DE HYERES

BUDGET DU C.C.A.S. DE LA LONDE LES MAURES

BUDGET PRIMITIF 2024

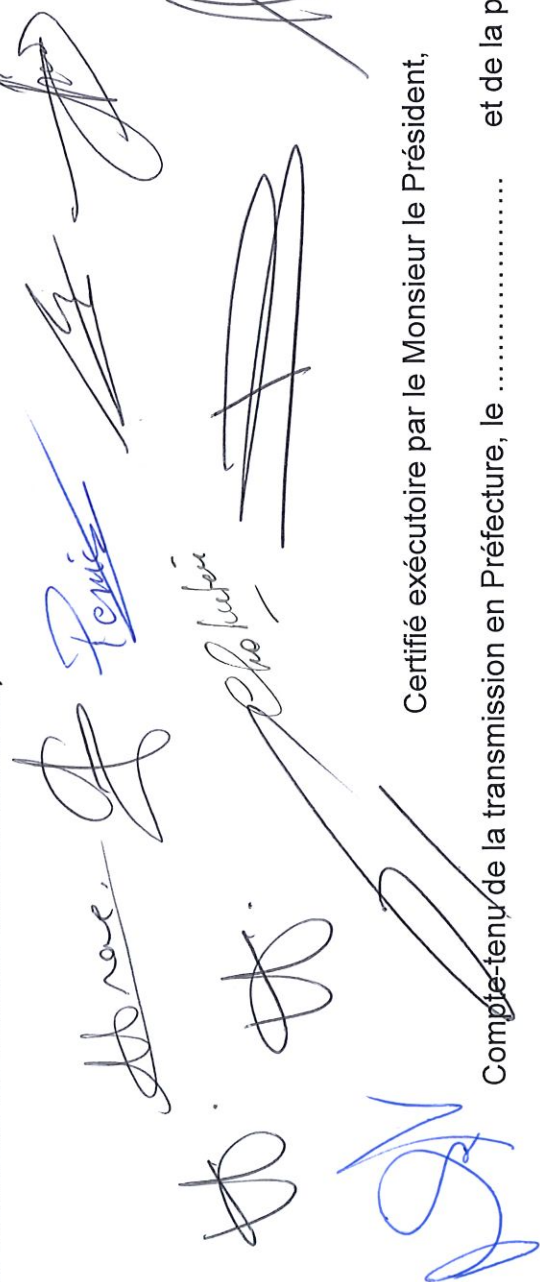
Arrêté - Signatures

Présenté par le Monsieur le Président,
A La Londe, le 20 mars 2024



Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire
A La Londe, le 20 mars 2024

Les membres du Conseil d'Administration,



Certifié exécutoire par le Monsieur le Président,

Compte-tenu de la transmission en Préfecture, le et de la publication, le

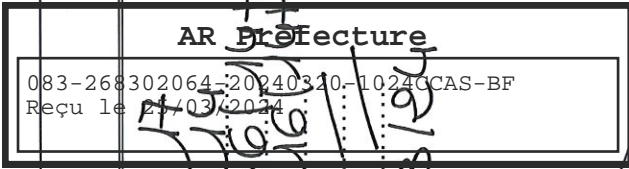
A La Londe les Maures, le

Le Président,

AR Préfecture

083-268302064-20240320-1024CCAS-BF

Reçu le 27/03/2024



Nombre de membres en exercice :
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :
VOTE Pour :
Contre :
Abstention :

Date de convocation : le 05/03/2024

BUDGET CCAS – RESTES A REALISER – DEPENSES

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE – EXERCICE 2023

Exercice	Nature	Sous- Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/ Rec	Libellé	Etape	Montant

TOTAL

NEANT

AR Prefecture

083-268302064-20240320-1024CCAS-BF
Reçu le 25/03/2024

Le Cdmptable,
Monsieur Marc Vincent

Service de gestion comptable
de Hyères
12 avenue Joseph Cloëtis
83400 Hyères-Les-Palmiers

Le Président,
François de Canson



BUDGET CCAS – RESTES A REALISER – RECETTES

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE – EXERCICE 2023

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rec	Libellé	Etape	Montant

TOTAL

NEANT

AR Prefecture

083-268302064-20240320-1024CCAS-BF
Reçu le 25/03/2024

Le Comptable,

Monsieur Marc Vincent

Service de gestion comptable
de Hyères
12 avenue Joseph Clotis
83400 Hyères-Les-Palmiers

Le Président,

François de Canson,

